

français en général. Mais il est facile de s'apercevoir sur qui retombent en définitive les frais de cette guerre de douanes. Evidemment sur celles des branches de la production qui peuvent seules fournir des matières à l'exportation, parce qu'elles les offrent à meilleur marché. On ne peut exporter, bien entendu, que ce que l'on fait mieux ou ce que l'on vend moins cher. Or, il faut placer en première ligne, parmi nos produits, les plus propres à l'exportation, ceux de la vigne. Ils devraient être le moyen d'échange le plus avantageux de nos transactions commerciales, car ils sont, grâce à la nature de notre sol et à l'aptitude de nos producteurs, notre matière exportable par excellence. Mais les abus du régime protecteur, qui favorisent quelques industries coûteuses et parasites, ont exercé une action doublement ruineuse sur la production vinicole, en lui imposant l'obligation de payer plus cher ce qu'elle achète, et de vendre à meilleur marché ce qu'elle produit.

Nous avons montré ce qu'il y a d'inique dans le régime exceptionnel que nous subissons. Nous avons le droit d'élever nos plaintes et de réclamer justice. Nous ne demandons ni faveurs, ni privilèges, nous demandons seulement à rentrer dans le droit commun, à être placés dans des conditions d'égalité avec les autres branches du travail national, et à ne pas supporter une loi plus dure pour nous qu'elle ne l'est pour les autres.